

4 mai 2022

Trophées régionaux 2022 des retraités bénévoles ■

Récompenser les associations et retraités bénévoles

La Carsat récompense dans le cadre des trophées régionaux 2022 les associations loi 1901 faisant appel à des retraités bénévoles. Ces associations doivent être domiciliées dans les départements auvergnats. Il est encore possible, jusqu'au 13 mai, pour les associations du Puy-de-Dôme, d'envoyer sa candidature à la Carsat Auvergne. Jusqu'au 19 août pour les 3 autres départements. Le dossier complet est à télécharger sur le site Internet de la Carsat Auvergne.

Récompenser des actions concrètes

La Carsat Auvergne a, dans son champ de compétences, la préservation de l'autonomie des retraités et l'encouragement du bénévolat qui participe pleinement à la prévention de la dépendance. À la retraite, l'activité professionnelle s'arrête, pourtant de nombreux retraités sont investis dans des actions bénévoles et maintiennent ainsi un véritable lien social, gage d'une vie plus sereine et autonome.

Une fois retraité, s'engager dans une association c'est être acteur et participer à un projet collectif et c'est aussi une occasion unique pour transmettre ses connaissances, expériences et passions.

Les trophées régionaux des "Retraités bénévoles" visent à valoriser et mettre à l'honneur les **associations œuvrant dans l'action sociale** en récompensant l'engagement bénévole de retraités dans différents domaines d'actions (relations intergénérationnelles, maintien du lien social, soutien des aidants, usage du numérique, services de proximité, etc.). Ils **récompenseront des actions concrètes réalisées en 2021 ou 2022 dans le domaine de l'action sociale faisant appel à des retraités bénévoles.**

Qui peut concourir ?

Toutes les associations, à but non lucratif loi 1901, **faisant appel à des retraités bénévoles et domiciliées dans les départements auvergnats**, Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43) et Puy-de-Dôme (63), **peuvent concourir.**

Prix et remise des trophées

Les lauréats recevront **un trophée doté d'une subvention de 1.000 €** chacun (un par département) et d'une **valorisation via les moyens de communication de la Carsat Auvergne.**

Des cérémonies de remise des prix se dérouleront à l'occasion des événements "Nouveaux Regards" (un par département) organisés par la Carsat Auvergne.

Jusqu'au 13 mai, c'est encore possible de candidater

Le dossier de candidature est à télécharger depuis le site Internet www.carsat-auvergne.fr, rubrique Partenaires, actualité Trophées régionaux 2022 des retraités bénévoles. **La date butoir est le 13 mai 2022 pour les associations du département du Puy-de-Dôme.** Pour l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire, la date limite est le 19 août.

Contact

Richard Bert – 04 73 42 82 59 - mail : aidescollectives@carsat-auvergne.fr

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Nous connaître, communiqués et dossiers de presse

À propos de la Carsat Auvergne (chiffres 2021)

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) est un organisme de Sécurité sociale. Organisme privé chargé de la gestion d'un service public, il intervient auprès des **salariés, des travailleurs indépendants** (depuis janvier 2020), des **retraités, des personnes en situation de fragilité** et des **entreprises** des 4 départements auvergnats.

Depuis son Siège social situé à Clermont-Ferrand et au travers de son réseau d'agences retraite et unités territoriales de Service social, la Carsat Auvergne est l'interlocuteur en région au titre de la retraite, de l'action sociale et des risques professionnels. Elle assure ses missions sous l'égide de deux établissements publics : la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite) et la Caisse nationale d'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie).

Ses missions : **préparer et payer la retraite par répartition, accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie, prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail.**

Son **offre de service est large** : **accompagnement** personnalisé des assurés pour préparer la retraite, **formation** en matière de prévention des risques professionnels mais aussi **offre numérique** pour simplifier les démarches des assurés comme entre autres la demande de retraite tous régimes en ligne.

L'organisme auvergnat compte **510 salariés** répartis sur les 4 départements. Il a versé en 2021 plus de **3 milliards** à **352 590 retraités** du régime général. Il accompagne les assurés fragilisés (**8 662** assurés aidés par le Service social) et les seniors. Il couvre plus de **300 000** salariés du risque accident du travail et maladie professionnelle et accompagne les entreprises dans leurs actions de prévention.

[cf. fiche presse Carsat Auvergne](#)

www.carsat-auvergne.fr / [@Linkedin](#)

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 - ✉ nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr, rubrique Nous connaître, communiqués et dossiers de presse